

## DECLARATION DE PERFORMANCES D'UNE GAMME DE BLOCS PORTES EXTERIEURS POUR PIETONS

1. Code d'identification unique du produit type : **NEO ALU\_T126/1 – T126/2**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
**Informations présentes sur l'étiquette de traçabilité :**

**N° AR de commande + N° d'appareil + Date de fabrication**

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Blocs portes industriels, commerciaux et/ou de garage, extérieurs pour piétons destinés à être installés dans des zones accessibles et dont les principaux usages prévus sont de fournir un accès en toute sécurité aux personnes.

Référence commerciale	Nbre de vantaux		Dimensions hors tout vantail (en mm)				Classement:produit de base	
			Largeur		Hauteur		Sens du feu*	Classement de résistance au feu**
			Min	Max	Min	Max		
T 126/1	1 (a)		630	1260	1425	2495	R/V	E30, EW30, EI2 15(e), EI2 30
	2 (b) (c)	Principal	433	1449	1425	2869	OP	
		Semi-fixe	288	1395		2875	R/V	
	1		630	1260	1425	2500	R/V	
2 (d)	Principal	433	1197	1425	2500			
			288					

\* Sens de feu R/V: recto verso  
OP: côté opposé aux paumelles  
CP: côté paumelles

\*\*Degré de résistance au feu = E (Étanchéité au feu) ; W (Rayonnement) ; I (Isolation Thermique – I1 : installation sans restriction ; I2 : paroi et revêtement adjacents classés au minimum M1 ou B s3 d0 sur une distance de 100 mm à partir du bord extérieur du dormant.

(a): pour la performance OP, surface max du vantail = 3,77 m<sup>2</sup>  
(b): surface max de vantail = 3,71 m<sup>2</sup>  
(c): pour les vantaux inégaux: largeur vantail secondaire / largeur vantail principal ≥ 0,42  
(d): pour les vantaux inégaux: largeur vantail secondaire / largeur vantail principal ≥ 0,5  
(e): uniquement pour les vitrages -PYROGUARD T EW30/13-1 VI - - PYROGUARD T EW30/15-1 VI et feu côté contreface

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Raison sociale :** SOUCHIER-BOULLET SAS  
Parc SEGRO – ZAC de Lamirault - 42 rue de Lamirault  
CS 20762  
77090 COLLEGIEN  
France

**Unité de fabrication :** SOUCHIER-BOULLET SAS  
Les Marches de l'Oise, bâtiment « Athènes ».  
100 rue Louis Blanc  
60160 MONTATAIRE  
France

6. 7. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

L'organisme notifié **EFACTIS France N° 1812** a délivré un certificat de constance des performances conformément à l'Annexe ZA de la norme EN 16034 : 2014 et EN 14351-1 :2006 + A2 :2016 selon le Système 1, en s'appuyant sur l'inspection initiale de l'usine, le contrôle de production en usine et la surveillance continue du contrôle de production en usine.

**Certificat CE N° 1812 – RPC – 2052 (NEO ALU\_T126/1)**

**Certificat CE N° 1812 – RPC – 2053 (NEO ALU\_T126/2)**

**DECLARATION DE PERFORMANCES  
D'UNE GAMME DE BLOCS PORTES EXTERIEURS POUR PIETONS**

9. Performances déclarées :

Exigences essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Résistance au feu :	<b>E30, EW30, EI<sub>2</sub> 15, EI<sub>2</sub> 30, E60, EW60, EI<sub>2</sub> 60</b>	NF EN 16034 : 2014
Etanchéité à la fumée :	NPD	
Capacité du déclenchement :	NPD	
Fermeture automatique :	NPD	
Endurance de la fermeture automatique : Contre la dégradation Contre le vieillissement	NPD NPD	

Exigences essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Etanchéité à l'eau :	NPD	NF EN 14351-1 : 2006 + A2 : 2016
Substances dangereuses :	NPD	
Résistance au vent :	NPD	
Résistance à la neige et à la charge permanente :	NPD	
Résistance au choc :	NPD	
Capacité de résistance des dispositifs de sécurité :	NPD	
Hauteur :	<b>2875 mm</b>	
Aptitude au déblocage :	NPD	
Performance acoustique :	NPD	
Transmission thermique :	NPD	
Propriétés de rayonnement :	NPD	
Perméabilité à l'air :	NPD	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : **David Maillart – Directeur R&D**

A Collégien  
Le 20/05/2025

